



AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, statuera sur la demande déposée, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels n° 1743, pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu</u>	<u>Nature</u>
115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200 / Lot 1 545 810 / Zone H3-721	Autoriser l'usage organisations civiques et amicales (986) de type P2

En conformité aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par le présent avis public. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant ladite demande doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, et être reçus au plus tard le 4 octobre 2021 à 15 h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 4 octobre 2021, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance du Conseil municipal le 4 octobre 2021, soit en personne, si cette séance est tenue devant la présence du public, soit en appelant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence <https://csur.tv> lors de la séance, si cette séance doit être tenue sans la présence du public.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-septième (17^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca